

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Une jeune dame meurt dans un accident sur l'axe Ndanguï-Lastoursville

Damien MADEBE
Lastoursville/Gabon

UN accident mortel s'est produit dernièrement sur la route reliant le district de Ndanguï à la commune de Lastoursville, dans la province de l'Ogooué-Lolo. La victime est Maurelle Idiata, une Gabonaise âgée de 26 ans.

D'après les renseignements recueillis sur les lieux, la jeune dame a trouvé la mort à la suite d'une embardée, suivie de tonneaux, du véhicule Toyota Hilux double cabine à bord duquel elle voyageait. Le pick-up en question, à usage commercial, était conduit par Jasmin Blaise Metoga, son concubin, et avait à son bord, outre le conducteur et sa compagne, de jeunes enfants.

Au vu des premières constatations, les causes de l'accident seraient la vitesse excessive du Toyota Hilux double cabine,

le mauvais état de la route et, semble-t-il, l'état d'ébriété du chauffeur au moment des faits. On rapporte, en effet, que Metoga, en état d'ivresse et roulant à une vitesse démentielle sur une route en mauvais état, aurait perdu la maîtrise de son véhicule, qui a alors effectué une sortie de route avant de faire plusieurs tonneaux.

Maurelle Idiata est morte sur-le-champ, tandis que les autres passagers s'en sont sortis sains et saufs. Quant au conducteur, il a été gardé en observation au centre médical de Lastoursville pendant quelques jours. Il devrait bientôt être auditionné par la brigade de gendarmerie de Setrag, en charge de l'enquête. Le trajet reliant le district de Ndanguï à la commune de Lastoursville est réputé accidentogène. Quant à Metoga, il est, apprend-on, à son second accident mortel sur une route de la contrée.

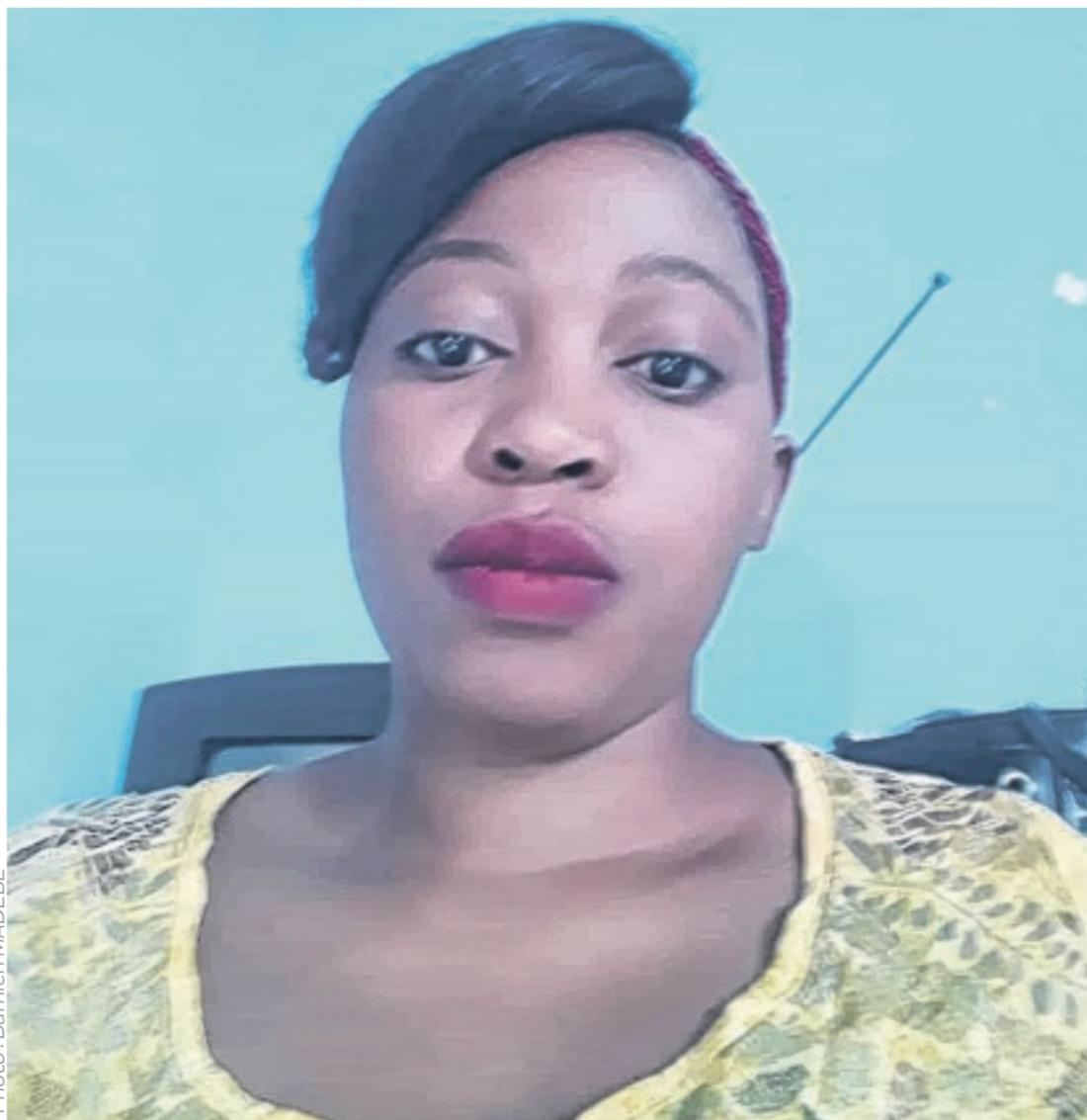


Photo : Damien MADEBE

Maurelle Idiata, la seule personne ayant péri dans l'accident.

Anniversaire



Bé, suis pas aussi hardi qu'un poète proluxe
au couché du soleil.

Que le Seigneur te comble de ses grâces en ce jour spécial
et qu'il soit garant de ta vie.

Joyeux anniversaire.

Communiqué du ministère de la Justice

Prison centrale : Brice Laccruche Alihanga se taillade volontairement les bras

Le jeudi 21 mai 2020, au moment de la ronde des agents chargés de la surveillance des détenus aux alentours de 06h30mn, le détenu Brice Laccruche Alihanga a été découvert allongé avec plusieurs entailles le long des deux avant-bras. La précédente ronde, moins de 2 heures plus tôt, n'avait révélé aucune anomalie.

Il a été retrouvé à ses côtés une boîte de conserve faisant partie du stock alimentaire qu'il gardait dans sa cellule, dont le couvercle avait été retiré pour cet acte. Il était parfaitement conscient et pouvait s'exprimer sans difficulté.

Les agents ont immédiatement alerté les services de santé de la prison qui lui ont très rapidement apporté les soins de premiers secours appropriés. Il a ensuite été transféré à l'infirmerie pour y recevoir un traitement médical approfondi (nettoyage,

désinfection, suture des plaies et sérum anti-tétanique). Un repas lui a ensuite été servi.

Monsieur Brice Laccruche Alihanga a également fait l'objet d'un examen psychologique qui le déclare en pleine possession de ses facultés mentales. Interrogé sur les faits, il a reconnu s'être volontairement entaillé les bras pour des motifs qui restent à élucider. Par ailleurs, il a demandé que sa famille n'en sache rien.

Les objets potentiellement dangereux ont donc été retirés de sa cellule. Il est désormais sous le coup d'une plus grande surveillance. Suite à ces faits, il a été ordonné une inspection administrative pénitentiaire. Celle-ci n'a révélé aucun dysfonctionnement de l'administration pénitentiaire. Ce vendredi 22 mai 2020, le détenu se trouve en bon état physique et psychique.